



Communauté de Communes de Desvres-Samer



**PLAN
REGLEMENTAIRE
C3
Aléas, risques et nuisances**
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
BELLEBRUNE

BOULOGNE-SUR-MER ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
Développement (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code
Côte d'Opale de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 éch.)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

- LEGENDE**
Éléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme
- Aléa Inondation / Classes d'aléa**
 - Aléa fort
 - Aléa moyen
 - Aléa faible
 - Aléa retrait affaiblissement des sols argileux**
 - Fort
 - Moyen
 - Installation classée pour l'environnement**
 - ICPE agricole
 - ICPE industriel
 - Autres**
 - Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
 - Cavité souterraines (dont périmètre d'information et de vigilance autour de la cavité)
 - Site Pollué BASOL
 - Site d'Information sur les Sols
 - Habillage cadastre**
 - Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
 - Exploitation Agricole (dont RSD)
 - Périmètre 100m exploitation agricole
 - Captage
 - Surface en eau
 - Cours d'eau (Rivière, fleuve)
 - Voies
 - Voie ferrée
 - Bâti Cadastre
 - Cimetière
 - Equipements sportifs
 - Parcellaire
 - Limite commune
 - Limite intercommunale